



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE **CNIG**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Conseil national  
de l'information  
géolocalisée

Commission Géopositionnement

## Mandat du groupe de travail portant sur l'imagerie et le positionnement « GT I&P »

version du 5 octobre 2023

### Contexte

Le Conseil national de l'information géolocalisée (CNIG) a pour mission « *d'étudier les questions relatives aux données dont l'information de localisation est essentielle et qui peuvent être géoréférencées. Il se concentre sur les enjeux et les perspectives de l'information géolocalisée qui concourent au déploiement des politiques publiques* »<sup>1</sup>.

Au sein du CNIG, la commission Géopositionnement (GeoPos) est en charge des questions relatives aux « *techniques de géopositionnement à terre, en mer, sous la terre, sous les mers, dans les airs ou dans l'espace* »<sup>2</sup>. Elle constitue un groupe d'échange d'information, d'expertise technique, scientifique et réglementaire en matière de géodésie, de positionnement précis, de géoréférencement, de géolocalisation et de navigation.

Au cours des dernières années la commission GeoPos du CNIG a constaté les développements majeurs de l'imagerie précise à haute résolution spatiale et/ou à haute résolution en termes de mesure de distance (interférométrie radar par satellite par exemple) ainsi que des applications de ces technologies. Celles-ci peuvent être mises en œuvre de façon couplée à des mesures géodésiques conventionnelles. La mise en œuvre de ces nouvelles technologies est de plus en plus fréquente pour de nombreuses applications dans les territoires, en particulier pour des questions d'aménagement des territoires et pour des questions de suivi des aléas anthropiques ou naturels. Du point de vue des utilisateurs, la mise en œuvre de ces technologies, quand elles ont une vocation géodésique, couplée ou non à des mesures géodésiques conventionnelles, a vocation à être encadrée par l'arrêté sur les classes de précision.

### Missions

Le groupe de travail « Imagerie et Positionnement » entretient un panorama des usages, solutions et innovations dans le domaine de l'imagerie de nature géodésique, c'est à dire l'imagerie permettant la localisation précise d'objets à la surface de la Terre, en mer ou sous la mer, ainsi que le suivi du mouvement de ces objets, ceci pouvant être ou non couplé à des mesures géodésiques proprement dites.

Les méthodes d'imagerie prises en compte par le groupe de travail incluent les méthodes satellitaires, les méthodes terrestres et les méthodes en mer et dans la mer. Il peut s'agir d'imagerie optique (y compris laser) ou radar.

Les missions du groupe de travail sont notamment les suivantes :

- identifier la communauté des acteurs du domaine « Imagerie et positionnement » et les

---

<sup>1</sup> [Décret n° 2022-1204 du 30 août 2022 modifiant le décret n° 2011-127 du 31 janvier 2011 relatif au Conseil national de l'information géographique](#)

<sup>2</sup> [Mandat de la commission Géopositionnement du 9 octobre 2012](#)

utilisateurs finaux : opérateurs de service, constructeurs et intégrateurs de matériels et logiciels, utilisateurs, chercheurs et enseignants, associations professionnelles, ... ;

- encourager, partager et structurer les échanges d'informations au sein de cette communauté : actualités, outils et méthodes, retours d'expérience, ...;
- accompagner en particulier l'usage et les innovations autour de l'interférométrie radar par satellite et notamment du service européen Copernicus European Ground Motion Service.

Le groupe de travail a également un regard sur les activités menées au niveau international et notamment européen et des contacts internationaux pouvant contribuer à la politique du CNIG dans ce domaine.

### Organisation & Fonctionnement

Le règlement intérieur<sup>3</sup> du CNIG s'applique à l'organisation et au fonctionnement du groupe de travail.

Le président ou la présidente de la commission Géopositionnement désigne les membres de la commission chargés de l'animation ou du secrétariat du groupe de travail.

Les travaux du groupe font l'objet, le cas échéant, d'une coordination spécifique avec d'autres commissions ou groupes de travail du CNIG.

### Méthode de travail

Les comptes-rendus et travaux sont diffusés sur le site internet du CNIG.

Les travaux sont présentés lors des réunions de la commission Géopositionnement et font l'objet d'une synthèse annuelle.

Les réunions s'organisent d'une part sous la forme d'échanges entre participants sur leurs actualités, retours d'expérience, projets, etc, d'autre part sous la forme de séries de présentations relatives à des thématiques particulières en lien avec la problématique du positionnement. Des personnes non membres de la commission GeoPos ou du groupe de travail peuvent être invitées à intervenir dans ces présentations.

Le groupe de travail peut travailler spécifiquement sur un sujet donné, soit sur demande de la commission GeoPos, soit de sa propre initiative. Il met alors en place une organisation et une méthode de travail adaptées (sous-groupe de travail par exemple).

### Mise en œuvre

Le groupe de travail se réunit de manière régulière deux fois par an. Ces réunions sont organisées en présentiel et/ou en visioconférence. Le groupe de travail peut organiser des réunions supplémentaires autant que de besoin.

Afin de permettre le partage de documents au sein du groupe de travail, celui-ci utilise une plateforme collaborative d'Etat (la plateforme RESANA à la date de ce document).

### Durée du mandat

Le présent mandat est défini pour une durée de deux ans, renouvelable.

---

<sup>3</sup> [http://cnig.gouv.fr/IMG/documents\\_wordpress/2022/05/R%C3%A8glement-int%C3%A9rieur-CNIG-valid%C3%A9-10-05-22.pdf](http://cnig.gouv.fr/IMG/documents_wordpress/2022/05/R%C3%A8glement-int%C3%A9rieur-CNIG-valid%C3%A9-10-05-22.pdf)